

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 690

13 juillet 2005

### SOMMAIRE

ADA - Appui au Développement Autonome, A.s.b.l., Luxembourg .....	33110	Gaia Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33099
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 1, Luxembourg .....	33093	Geoservice, S.à r.l., Luxembourg .....	33113
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 1, Luxembourg .....	33096	Iginlux S.A., Luxembourg .....	33099
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 3, Luxembourg .....	33089	Intefin S.A., Luxembourg .....	33118
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 3, Luxembourg .....	33090	K.B.M. Europe S.A., Harlange .....	33098
AIG Invest (Lux), Sicav, Luxembourg .....	33074	Kipling International S.A., Luxembourg .....	33093
AIG Invest (Lux), Sicav, Luxembourg .....	33076	Lov, S.à r.l., Luxembourg .....	33116
ATL Location, S.à r.l., Colmar-Berg .....	33112	Meissen S.A., Luxembourg .....	33113
B.C.I., S.à r.l., Bettange-sur-Mess .....	33118	Modipar Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33117
BNP Paribas Luxembourg S.A., Luxembourg .....	33091	Mondalino Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33117
Bookends Services S.A., Luxembourg .....	33101	Objections, A.s.b.l., Luxembourg .....	33087
Brouck SCI, Dudelange .....	33103	Opéra, S.à r.l., Luxembourg .....	33115
Bruno S.A., Bertrange .....	33108	Outlander Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33116
Bureau Technique BIA Luxembourg, S.à r.l., Bettange-sur-Mess .....	33116	pe <sup>2</sup> Financial Services, S.à r.l., Luxembourg .....	33114
Castell Concept, Sicav, Luxembourg .....	33113	Perfetto Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33116
Cinven Buyout III, S.à r.l., Luxembourg .....	33077	Philipina Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33115
Cinven Buyout III, S.à r.l., Luxembourg .....	33086	Protection Invest S.A., Luxembourg .....	33076
Clay Tiles Financing, S.à r.l., Luxembourg .....	33093	Protection Invest S.A., Luxembourg .....	33097
Copac S.A., Kehlen .....	33077	Reggio International S.A., Luxembourg .....	33108
DHL Express (Luxembourg) S.A., Bettembourg ..	33093	Rubino S.A., Strassen .....	33074
E.T.I. Holding S.A., Luxembourg .....	33107	S.M.C., Schwartz Management Consultancy S.A., Luxembourg .....	33102
Eastern Business Holding S.A., Luxembourg .....	33097	Sigma Pool A.G., Luxembourg .....	33087
Eurogipa S.A., Luxembourg .....	33103	Sigma Pool A.G., Luxembourg .....	33088
Fallson Holding S.A., Luxembourg .....	33091	Sitralux, S.à r.l., Bettange-sur-Mess .....	33118
Figi Soparfi S.A., Luxembourg .....	33112	Société Nouvelle Trimex, S.à r.l., Dippach .....	33118
Figi Soparfi S.A., Luxembourg .....	33112	Sparinvest S.A., Luxembourg .....	33115
Figi Soparfi S.A., Luxembourg .....	33112	Summertime, S.à r.l., Luxembourg .....	33091
Figi Soparfi S.A., Luxembourg .....	33112	Supermarché Belle Etoile Tossenber S.A., Bertrange .....	33114
Framboise S.A.H., Luxembourg .....	33109	SWT Lux S.A., Luxembourg .....	33108
Framboise S.A.H., Luxembourg .....	33109	T&A Holdings Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	33105
Framboise S.A.H., Luxembourg .....	33109	Toronto Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33115
Framboise S.A.H., Luxembourg .....	33109	Totalina Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33114
Framboise S.A.H., Luxembourg .....	33109	Trilux Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	33118
Framboise S.A.H., Luxembourg .....	33109	Trilux Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	33120
Framboise S.A.H., Luxembourg .....	33109	Trishul, S.à r.l., Luxembourg .....	33113
Framboise S.A.H., Luxembourg .....	33109	Tutinka Import-Export, S.à r.l., Differdange .....	33117

**RUBINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.202.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Signature.

(021093.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

**AIG INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. ZURICH INVEST (LUX)).**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 66.913.

In the year two thousand and five, on the fourth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of shareholders of ZURICH INVEST (LUX) (the «Company»), a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 66.913), incorporated formerly under the name of ZURICH GLOBAL INVEST (LUX), pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on 11 November 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 874 of 03 December 1998.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 31 March 1999, published in the Mémorial number 306 of 30 April 1999.

The Meeting was opened in the chair at 10.00 a.m. with Mrs. Bärbel Frey, employee, with professional address in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs. Mari-Wenn Luc, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Gérard Pirsch, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. The agenda of the present Meeting is the following:

*Agenda:*

1) The name of the Company shall be changed to AIG INVEST (LUX) instead of ZURICH INVEST (LUX). As a consequence, Article 1 of the Articles shall be amended.

2) Throughout the articles of incorporation the reference to «law of 30 March 1988» will be replaced by «law of 20 December 2002» and «1988 Law» will be replaced by «Law of 2002». As a consequence, the Articles 3, 20 and 29 shall be amended.

3) Amendment of Article 5, paragraph 2, as follows:

«The minimum capital of the Company shall be the equivalent in Swiss Francs (CHF) of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).»

II. The names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled ne varietur by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 22 February 2005.

IV. Pursuant to the attendance list of the Company it appears, that out of thirty-eight million one hundred ninety-eight thousand five hundred ninety-six point four hundred five (38,198,596,405) shares in circulation, seventy-seven thousand six hundred fifty-nine point two hundred twenty (77,659,220) shares are represented at the present Meeting.

V. The Chairman informs the Meeting that a first Extraordinary General Meeting had been convened with the same agenda for the 18 February 2005, and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained then.

This Meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented in accordance with article 67-1 of the law of 10 August 1915, as amended.

VI. Consequently, the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to change the name of the Company from its current name of ZURICH INVEST (LUX) to AIG INVEST (LUX) and thus Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation, which shall have henceforth the following wording:

**Art. 1.** «There exists a company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of AIG INVEST (LUX).»

*Second resolution*

The Meeting decides to replace throughout the Articles of Incorporation the reference to «law of 30 March 1988» by «law of 20 December 2002» and the reference to «1988 Law» by «Law of 2002».

In order to reflect such change of Law, Articles three (3), twenty (20) and twenty-nine (29) will therefore be amended.

*Third resolution*

The Meeting decides to amend Article five (5) second paragraph of the Company's Articles of Incorporation as follows:

**Art. 5. (Second paragraph).** «The minimum capital of the Company shall be the equivalent in Swiss Francs (CHF) of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).»

There being no further business, the Meeting is closed at 10.30 a.m.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, said persons appearing signed together with Us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de ZURICH INVEST (LUX) (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 66.913), constituée originellement sous la dénomination de ZURICH GLOBAL INVEST (LUX), aux termes d'un acte du notaire soussigné, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 874 du 3 décembre 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial, numéro 306 du 30 avril 1999.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Bärbel Frey, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Mari-Wenn Luc, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérard Pirsch, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) La dénomination sociale de la Société sera changée en AIG INVEST (LUX) au lieu de ZURICH INVEST (LUX). L'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société sera modifié en conséquence.

2) La référence à «la loi du 30 mars 1988» sera, partout dans les statuts de la Société remplacée par «la loi du 20 décembre 2002» et la référence à «Loi de 1988» par «Loi de 2002».

Les articles 3, 20 et 29 des statuts de la Société seront modifiés en conséquence.

3) Modification de l'article 5, deuxième alinéa, comme suit:

«Le capital minium de la Société est l'équivalent en francs Suisse (CHF) d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-).»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Des convocations ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif, le 22 février 2005.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence mentionnée ci-avant, que sur trente-huit millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize virgule quatre cent cinq (38.198.596.405) actions en circulation, soixante-dix-sept mille six cent cinquante-neuf virgule deux cent vingt (77.659.220) actions sont représentées à la présent Assemblée.

V. Le Président informe l'Assemblée qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire a déjà été convoquée avec le même ordre du jour le 18 février 2005 et que le quorum de présence nécessaire pour voter l'ordre du jour n'était pas atteint à ce moment là.

Cette Assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

VI. Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle de ZURICH INVEST (LUX) en AIG INVEST (LUX) ce qui induit une modification de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société en la forme d'une société anonyme, qualifiée comme une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination AIG INVEST (LUX).»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer partout dans les statuts de la Société la référence à «la loi du 30 mars 1988» par «la loi du 20 décembre 2002» et la référence à «Loi de 1988» par «Loi de 2002».

Afin de refléter ce changement de Loi, les articles trois (3), vingt (20) et vingt-neuf (29) des statuts de la Société sont à modifier en conséquence.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article cinq (5) deuxième alinéa des statuts de la Société comme suit:

**Art. 5. (Deuxième alinéa).** «Le capital minium de la Société est l'équivalent en francs Suisse (CHF) d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).»

Aucun point n'étant plus soumis à l'Assemblée, celle-ci est close à 10.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes comparants faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Frey, M. W. Luc, G. Pirsch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2005, vol. 891, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(023689.3/239/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**AIG INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. ZURICH INVEST (LUX)).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 66.913.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mars 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(023694.3/239/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**PROTECTION INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 70.138.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04228, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

PROTECTION INVEST, Société Anonyme

J. Claeys

Administrateur

(024276.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**COPAC S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.  
R. C. Luxembourg B 36.580.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 24 février 2005 à 11.00 heures*

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Geert van Vaerenbergh, qui désigne aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Krauss Peggy.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gérard Lusatti.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- que les Actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- dès lors la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de la société.

L'Assemblée reconnaît que le fait ci-dessus tel qu'exposé par le Président est exact et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer.

Monsieur le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix et que les décisions peuvent être prises à la majorité simple des voix.

*Résolution*

L'Assemblée approuve l'ordre du jour: Le transfert du siège social de la société de L-7423 Dondelange-Kehlen, 6, rue du Moulin à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel. Le siège social est donc établi à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel à partir du 1<sup>er</sup> mars 2005.

Les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12.00 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC04004. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023880.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**CINVEN BUYOUT III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 1,760,000.-.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 104.324.

In the year two thousand and five, on the twenty first day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the associates of CINVEN BUYOUT III, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg incorporated on 12th November 2004 by deed of the prenamed notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles have been amended on 9th December 2004 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M<sup>e</sup> Anita Lecuit, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 70,400 shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

*Agenda:*

\* Restructuring of the issued share capital of the company by the creation of two classes of shares, namely Class I and Class II with such rights as set out in the articles of association amended pursuant to the agenda items hereafter and the re-classification of the currently issued and existing 70,400 shares into Class I shares of the Company.

\* Increase of the issued share capital of the Company from one million seven hundred and sixty thousand Euro (EUR 1,760,000.-) to two million seven hundred forty thousand (2,740,000) by the issue of thirty-nine thousand two hundred (EUR 39,200.-) Class II shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, subscription to and payment for such

thirty-nine thousand two hundred (EUR 39,200.-) Class II shares by the subscribers set out in the schedule here below and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Subscriber	Number of class II Subscription price	
	shares	in euro
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership .....	5,021	125,525
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership .....	5,315	132,875
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership .....	1,348	33,700
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership .....	6,068	151,700
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership .....	4,512	112,800
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership .....	225	5,625
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership .....	790	19,750
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership .....	557	13,925
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership .....	2,609	65,225
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership .....	4,289	107,225
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership .....	2,405	60,125
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership .....	2,862	71,550
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership .....	2,891	72,275
Cinven Nominees Limited .....	249	6,225
Hugh McGillivray Langmuir .....	22	550
Hans Peter Gangsted .....	22	550
Oliver Frey .....	3	75
Christian Dosch .....	3	75
Vincent Aslangul .....	3	75
Nicolas Paulmier .....	3	75
Sonja Mikic .....	3	75
<b>Total .....</b>	<b>39,200</b>	<b>980,000</b>

\* Amendment and Restatement of the articles of association of the Company in order to inter alia take into account the creation of two classes of shares, namely Class I and Class II and the rights attaching to each class of shares, the classification of the shares issued before the date hereof into Class I shares, the increase of the issued share capital and the issue of Class II shares all as per the above agenda items and as set out substantially in the amended and restated articles annexed to the proxies.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating two classes of shares, namely Class I and Class II with such rights as set out in the articles of association amended and restated by the present meeting.

The meeting resolved to re-classify the currently issued and existing 70,400 shares into Class I shares of the Company.

The meeting then resolved to increase the issued share capital of the Company from one million seven hundred and sixty thousand Euro (EUR 1,760,000.-) to two million and seven hundred and forty thousand Euro (EUR 2,740,000.-) by the issue of thirty nine thousand two hundred (39,200) Class II shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to the subscribers in such proportions and at such subscription price as set out in the table contained in the agenda above.

Each of the above subscribers represented pursuant to proxies by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg subscribed to the Class II shares indicated opposite their respective name through the contribution in kind as set out below.

Against the issue of 39,200 Class II shares to the subscribers as set out in the table here above the Company is hereby contributed and the 39,200 Class II shares hereby issued are fully paid, by way of contribution in kind by the contribution of and waiver of any payment (or other rights thereunder) of the part amounting to nine hundred and eighty thousand Euro (EUR 980,000.-) of the principal amount of an outstanding short term loan granted by the subscribers to the Company. Each of the Subscribers hereby confirms such contribution and waiver. The contribution in kind has been valued by the board of managers of the Company which concluded as follows pursuant to a valuation report dated 21st February 2005: «The managers believe that the value of the contribution in kind amounts to EUR 980,000. Therefore it is proposed by the managers to the shareholders' meeting to value the contribution in kind to EUR 980,000.»

The meeting resolved to approve the valuation of the contribution in kind and resolved to allocate the total amount thereof to the capital account of the Company.

The meeting then considered the draft amended and restated articles of association of the Company providing inter alia for the creation of two classes of shares, namely Class I and Class II and the rights attaching to each class of shares in relation to the portfolio thereof, the classification of the shares issued before the date hereof into Class I shares, the increase of the issued share capital and the issue of Class II shares all as per the above. The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

**Art. 1. Amended and restated articles company, Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CINVEN BUYOUT III, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Corporate capital.** The issued share capital of the Company is set at two million seven hundred and forty thousand Euro (EUR 2,740,000.-) divided into seventy thousand four hundred (70,400) Class I Shares and thirty nine thousand two hundred (39,200) Class II Shares, each with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) and such rights and obligations as set out in the present Articles.

#### **Art. 6. Rights of Shares**

6.1. Each Class of Shares shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within one Class rank *pari passu* and without preference amongst themselves.

6.2. The proceeds of the issue of each Class of Shares or any other proceeds relating to a Class of Shares may be (directly or indirectly) invested into given assets (such assets relating to one Class of Shares) and the relevant Class of Shares bears exclusive rights in the relevant Portfolio as set out in article 6.5.

6.3. The manager or as the case may be the board of managers shall hold internal accounts of the Company for each Class of Shares showing the Portfolio of relevant Class of Shares as shall be reasonably determined by the manager or the board of managers.

6.4. Any assets or liability not expressly attributable to a specific Class of Shares shall be split *pro rata* among the Classes as shall be reasonably determined by the manager or the board of managers.

6.5. The Portfolio of each Class of Shares shall be constituted of (a) the assets contributed to the Company against the issuance of Shares in the relevant Class or received by the Company for securities convertible into Shares of such Class, (b) the assets purchased or acquired by using (directly or indirectly) the proceeds of the issuance of Shares in such Class or of securities convertible into Shares of such Class, (c) all proceeds deriving (directly or indirectly) from the assets under (a) and (b), (d) any other assets acquired or deriving from any of the assets under (a), (b) and (c) and any assets attributable to such Class of Shares pursuant to article 6.4 less any liabilities and/or losses incurred by or in relation with the assets under (a), (b), (c) and (d) and less any *pro-rata* portion of liabilities or losses attributed to such Class of Shares pursuant to article 6.4. Each Class of Shares also bears exclusive rights to any share premium paid on the Shares of the relevant Class.

#### **Art. 7. Distributions rights per Class**

7.1. Distributions of dividends (including interim dividends), share premium or other available reserves, liquidation proceeds and/or through a repurchase of Shares or otherwise shall be made to the holders of Shares pursuant to the rights attaching to the relevant Class of Shares with respect to the Portfolio relating to such Class (subject to article 14 (Legal reserve, Dividends) and article 15 (Liquidation) as appropriate).

7.2. Holders of Shares of a particular Class shall have an exclusive right over the Portfolio of such Class and, in particular, over the net income derived from the assets within such Portfolio. For the purpose of this article, «net income» means the net return of any total or partial disposal of the assets within the relevant Portfolio as well as of any revenues deriving therefrom, whether directly or indirectly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Share(s) to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 9. Management.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 10. Managers' liability.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 11. Shareholder votes.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 12. Shareholder decisions.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 5th June at 11.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 13. Accounting year, Accounts.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers (except for the first accounting year which starts on the date of incorporation and ends on 31st December 2005).

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Legal reserve, Dividends.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. Within the internal accounts of the Company (as per article 6) the contribution to the legal reserve as per the net profits per Portfolio shall be recorded.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with and subject to articles 6 and 7.

The share premium account may be distributed to the shareholders in accordance with and subject to articles 6 and 7 upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account (provided that the internal accounts shall record to which Class of Shares and to which Portfolio such premium relates).

The shareholders may decide to pay interim dividends (in accordance with and subject to articles 6 and 7) on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses (including losses carried forward) and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### **Art. 15. Liquidation**

15.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

15.2. Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Share shall be the amount to which the Class of Shares to which such Share belongs is entitled to, divided by the number of Shares of the relevant Class then in issue. The Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows pursuant to the Portfolio relating thereto (provided that prior to any distribution of liquidation proceeds to any Class of Shares all debts and liabilities have been paid or provided for regardless of Portfolio:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid (or sufficiently provided to). In accordance with and subject to article 6 such debts or liabilities shall be attributed to the specific Class of Shares to which they relate.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities of each Class shall be set against the assets (including reserves) of such Class pursuant to the Portfolio.

(c) To the extent that the amount so calculated for any Class shall be a negative, such Class shall not be entitled to any liquidated proceeds. The relevant negative amount shall be satisfied from assets pertaining to the other Class.

(d) Any surplus remaining within a given Class of Shares shall be distributed to the relevant holders of Shares of such Class only.

**Art. 16. Sole shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

#### **Art. 17. Definitions**

Articles or Articles of Incorporation . Means the articles of incorporation of the Company from time to time

Class . . . . . Means a class of Shares in the Company

Class I . . . . . Means class I of Shares in the Company with such rights as set out in the Articles

Class II . . . . . Means class II of Shares in the Company with such rights as set out in the Articles

Class II Shares . . . . . Means the Shares of Class I in the Company with such rights as set out in the Articles

Class II Shares . . . . . Means the Shares of Class II in the Company with such rights as set out in the Articles

Portfolio . . . . . Means the assets and liabilities pertaining to a specific Class of Share in the Company pursuant to the Articles

Shares . . . . . Means the shares of the Company

**Art. 18. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at twelve thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de CINVEN BUYOUT III, S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée en date du 12 novembre 2004 par acte du notaire prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifié en date du 9 décembre 2004 par acte du notaire prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

M<sup>e</sup> Anita Lecuit, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommée secrétaire et M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommée scrutateur. Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les 70.400 parts sociales émises étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

\* Restructuration du capital social émis de la Société par la création de deux classes de parts sociales, à revoir la Classe I et la Classe II, avec les droits repris dans les statuts de la Société tels que modifiés conformément aux points à l'ordre du jour ci-après et la re-classification des 70.400 parts sociales actuellement émises et existantes en parts sociales de la Classe I de la Société.

\* Augmentation du capital social émis de la Société de un million sept cent soixante mille euros (EUR 1.760.000,-) pour le porter à deux million sept cent quarante mille euros (EUR 2.740.000,-) par l'émission de trente-neuf mille deux cent (39.200) parts sociales de la Classe II d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, souscription et libération de ces trente-neuf mille deux cent (39.200) parts sociales de la Classe II par les souscripteurs repris dans la liste ci-dessous et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Nom	Nombre de parts sociales de la Classe II	Prix de souscription en euro
<b>Souscripteurs</b>		
Third Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	5.021	125.525
Third Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	5.315	132.875
Third Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	1.348	33.700
Third Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	6.068	151.700
Third Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	4.512	112.800
Third Cinven Fund Dutch (No. 1) Limited Partnership	225	5.625
Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership	790	19.750
Third Cinven Fund Dutch (No. 3) Limited Partnership	557	13.925
Third Cinven Fund US (No. 1) Limited Partnership	2.609	65.225
Third Cinven Fund US (No. 2) Limited Partnership	4.289	107.225
Third Cinven Fund US (No. 3) Limited Partnership	2.405	60.125
Third Cinven Fund US (No. 4) Limited Partnership	2.862	71.550
Third Cinven Fund US (No. 5) Limited Partnership	2.891	72.275
Cinven Nominees Limited	249	6.225
Hugh McGillivray Langmuir	22	550
Hans Peter Gangsted	22	550
Oliver Frey	3	75
Christian Dosch	3	75
Vincent Aslangul	3	75
Nicolas Paulmier	3	75
Sonja Mikic	3	75
<b>Total</b>	<b>39.200</b>	<b>980.000</b>

Modification et reformulation des statuts de la Société afin de prendre en compte inter alia de la création des deux classes de parts sociales, à savoir la Classe I et la Classe II, et des droits attachés à chaque classe de parts sociales, de la classification des parts sociales émises avant la présente date en parts sociales de la Classe I, de l'augmentation du capital social émis et de l'émission de parts sociales de la Classe II, le tout conformément aux points à l'ordre du jour ci-dessus et tel que repris notamment dans les statuts modifiés et reformulés annexés aux procurations.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société par la création de deux classes de parts sociales, à savoir la Classe I et la Classe II avec les droits repris dans les statuts tels que modifiés et reformulés par la présente assemblée.

L'assemblée a décidé de reclasser les 70.400 parts sociales actuellement émises et existantes en parts sociales de la Classe I de la Société.

L'assemblée a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un million sept cent soixante mille euros (EUR 1.760.000,-) pour le porter à deux million sept cent quarante mille euros (EUR 2.740.000,-) par l'émission de trente-neuf mille deux cent (39.200) parts sociales de la Classe II d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) aux souscripteurs dans les proportions et au prix de souscription repris dans la liste contenue à l'ordre du jour ci-dessus.

Chacun des souscripteurs mentionnés ci-dessus, représenté par M<sup>e</sup> Toinou Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg a souscrit aux parts sociales de la Classe II indiqués à côté son nom par un apport en nature tel que repris ci-dessous.

En contrepartie de l'émission de 39.200 parts sociales de la Classe II aux souscripteurs tel que repris dans le tableau ci-dessus il est contribué à la Société, et les 39.200 parts sociales de la Classe II émises sont entièrement libérées, par voie d'apport en nature par l'apport de, et la renonciation à tout paiement (ou tous autres droits y attachés) de la part s'élevant à neuf cent quatre vingt mille euros (EUR 980.000,-) du montant principal d'un prêt à court terme accordé par les souscripteurs à la Société. Chacun des souscripteurs confirme par la présente l'apport et la renonciation. L'apport en nature a été évalué par le conseil de gérance de la Société qui a décidé ce qui suit, conformément à un report d'évaluation en date du 21 février 2005 que: «Les gérants considèrent que la valeur de l'apport en nature s'élève à 980.000 euros. Pour cette raison les gérants proposent à l'assemblée des associés d'évaluer l'apport en nature à 980.000 euros.»

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature et d'allouer le montant total de celui-ci au compte capital de la Société.

L'assemblée a alors étudié le projet modifié et a reformulé les statuts de la Société avec inter alia la création de deux classes de parts sociales, à savoir la Classe I et la Classe II et les droits attachés à chaque Classe de parts sociales en relation avec le Portefeuille correspondant, la classification des parts sociales émises avant la présente date en parts sociales de la Classe I, l'augmentation du capital social émis et l'émission de parts sociales de la Classe II, le tout conformément à ce qui précède. L'assemblée a décidé de modifier et de reformuler les statuts de la Société comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CINVEN BUYOUT III, S.à.r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par un autre moyen d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions sept cent quarante mille euros (EUR 2.740.000,-) divisé en soixante-dix mille quatre cent (70.400) parts sociales de la Classe I et trente-neuf mille deux

cent (39.200) parts sociales de la Classe II d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et avec les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.

#### **Art. 6. Droits rattachés aux parts sociales**

6.1. Chaque Classe de parts sociales aura des droits financiers différents tels que plus amplement décrits ci-après. Les parts sociales d'une Classe ont des droits pari passu et sans préférence parmi elles-mêmes.

6.2. Les fonds provenant de l'émission de chaque Classe de parts sociales ou toutes autres fonds ou revenue en relation avec une Classe de parts sociales peuvent être (directement ou indirectement) investies en des avoirs donnés (ces biens relevant d'une classe de parts sociales) et la classe de parts sociales pertinente aura des droits exclusifs au Portefeuille pertinent tel que repris à l'article 6.5.

6.3. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance devra tenir des comptes internes à la Société pour chaque Classe de parts sociales montrant le Portefeuille de chaque Classe de part sociale tel qu'il sera déterminé raisonnablement par le gérant ou par le conseil de gérance.

6.4. Tout actif ou passif non expressément attribuable à une Classe de parts sociales déterminée sera divisé au pro rata parmi les Classes tel qu'il sera déterminé raisonnablement par le gérant ou par le conseil de gérance.

6.5. Le Portefeuille de chaque Classe de parts sociales sera constitué de (a) des avoirs apportés à la Société en contrepartie de l'émission des parts sociales dans la Classe pertinente ou reçus par la Société à titre d'instruments convertibles en parts sociales de cette classe, (b) les avoirs achetés ou acquis par l'usage (direct ou indirect) des fonds ou revenus de l'émission des parts sociales dans cette Classe ou d'instruments convertibles en des parts sociales de cette Classe, (c) tous les fonds dérivant (directement ou indirectement) des avoirs sous (a) et (b), (d) tous autres avoirs acquis ou dérivant de tout avoir sous (a), (b) et (c) et tout avoir attribuable à cette Classe de parts sociales conformément à l'article 6.4 et déduction faite de toutes obligations et/ou pertes encourues par ou en relation avec les avoirs sous (a), (b), (c) et (d) et déduction faite d'une portion pro rata des obligations ou de pertes attribués à cette Classe de parts sociales conformément à l'article 6.4. Chaque Classe de parts sociales a également des droits exclusifs à toute prime d'émission payée sur les parts sociales de la Classe pertinente.

#### **Art. 7. Distributions, Droits par classe**

7.1 Les distributions de dividendes (incluant les dividendes intérimaires), prime d'émission ou autres réserves disponibles, boni de liquidation et/ou par un rachat de parts sociales ou autrement devront être faites aux détenteurs des parts sociales conformément aux droits attachés à la Classe de parts sociales pertinente concernant le Portefeuille en relation avec cette Classe (sous réserve de l'article 14 (Réserve légale, dividendes) et article 15 (Liquidation) tel qu'approprié).

7.2. Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière devront avoir un droit exclusif sur le portefeuille de cette classe et, en particulier, sur le revenu net dérivé des avoirs dans ce portefeuille.

Pour les besoins de cet article, «revenu net» signifie le revenu net de toute vente totale ou partielle des avoirs du Portefeuille pertinent de même que de tous revenus en découlant, que ce soit directement ou indirectement.

**Art. 8. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 9. Gestion.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, email ou télégramme ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir la classe A et la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être dûment identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra également adopter des résolutions à l'unanimité sur un ou plusieurs documents par voie circulaire, chacun des gérants exprimant son accord par écrit, par câble ou par fax ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble de ces documents constituera la résolution circulaire dûment signée et faisant preuve des

résolutions adoptées. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, devront être certifiées ou un extrait de ces résolutions portant la signature individuelle d'un gérant devra être émis.

La Société sera engagée par la seule signature en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11. Votes des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12. Décisions des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement tenue ou toute résolution circulaire valable (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 5 juin à 11:00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 13. Année comptable, Comptes annuels.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels (sauf pour la première année fiscale qui commence à la date de constitution et se termine au 31 décembre 2005).

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tous les associés de la Société.

**Art. 14. Réserve légale, Dividendes.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Endéans les comptes internes de la Société (conformément à l'article 6) l'apport à la réserve légale conformément aux profits nets par Portefeuille devra être consigné par écrit.

Le solde pourra être distribuée aux associés par décision d'une assemblée générale des associés en conformité avec et sous réserve des articles 6 et 7.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés en conformité avec et sous réserve des articles 6 et 7 par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale (sous réserve de ce que les comptes internes consistent par écrit aux Classes de parts sociales et à quel Portefeuille cette prime se rapporte.)

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires (conformément à et sous réserve des articles 6 et 7) sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

#### **Art. 15. Liquidation**

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

15.2 En cas de liquidation de la Société le boni de liquidation de chaque part sociale sera le montant auquel la Classe de parts sociales à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la Classe pertinent alors en émission. La Classe de parts sociales aura droit au boni de liquidation comme suit, conformément au

Portefeuille y relatif (sous réserve qu'avant toute distribution à une Classe de parts sociales toutes les dettes et obligations de la Société aient été payées ou provisionnées sans égard au Portefeuille):

(a) D'abord toutes les dettes et obligations de la Société devront être payés (ou suffisamment provisionnés). En conformité avec et sous réserve de l'article 6 de telles dettes ou obligations devront être attribuées à la Classe de parts sociales spécifique de laquelle elles relèvent.

(b) Ensuite le montant pertinent d'obligations de chaque Classe devra être opposé aux avoirs (y inclus les réserves) de cette Classe conformément au Portefeuille.

(c) Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour une quelconque Classe sera négatif, cette Classe de sera pas en droit d'obtenir des distributions de liquidation. Le montant négatif pertinent sera réglé par des avoirs appartenant à l'autre Classe.

(d) Tout surplus restant endéans une Classe de parts sociales donnée sera distribué aux détenteurs des parts sociales de cette Classe seulement.

**Art. 16. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17. Définitions**

Statuts . . . . .	Signifie les statuts de la société
Classe . . . . .	Signifie une classe de parts sociales dans la société
Classe I . . . . .	Signifie la classe I de parts sociales de la Société avec tels droits que repris dans les statuts
Classe II . . . . .	Signifie la classe II de parts sociales de la Société avec tels droits que repris dans les statuts
Parts sociales de la classe I . . . . .	Signifie les parts sociales de la classe I de la Société avec les droits repris aux statuts
Parts sociales de la classe II . . . . .	Signifie les parts sociales de la classe II de la Société avec les droits repris aux statuts
Portefeuille . . . . .	Signifie les avoirs et obligations appartenant à une classe de parts sociales spécifique de la Société conformément aux statuts
Parts sociales. . . . .	Signifie les parts sociales de la Société

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à douze mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la demande desdits comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, A. Lecuit, M. Esteves, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 mars 2005, vol. 430, fol. 78, case 10. – Reçu 9.800 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2005.

H. Hellinckx.

(0237872.3/242/581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**CINVEN BUYOUT III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 104.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2005.

H. Hellinckx

*Notaire*

(023789.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**OBJECTIONS, Association sans but lucratif.**  
Siège social: L-1928 Luxembourg, 8, rue Michel Lentz.  
R. C. Luxembourg F 981.

—  
STATUTS

1. L'association «Objections» a été fondée par Pierre Hellmann le 2 mars 2005 à Luxembourg. Le siège social de l'association se trouve à:

8, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg.

2. Il s'agit d'une association sans but lucratif qui a pour objet l'analyse philosophique de la société actuelle.

Cette analyse portera essentiellement sur trois axes:

- Société
- Médias
- Education

Certains articles seront publiés régulièrement dans une revue qui portera le même nom: «Objections.»

3./4. Les associés sont les suivants:

\* Pierre Hellmann, 8, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, enseignant de nationalité allemande et française.

\* Pierre Kremer, 61-63 avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange, artiste-peintre de nationalité belge.

\* Claudine Streff, 8, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, enseignante de nationalité luxembourgeoise.

5. L'adhésion de tout nouveau membre sera décidé par unanimité des associés. Chaque membre peut quitter à tout moment l'association.

6. L'assemblée générale aura lieu au siège. Tous les membres seront convoqués par le Président.

Les résolutions de l'assemblée générale seront publiées dans la revue «Objections.»

7. Le conseil d'administration et les pouvoirs des administrateurs sont répartis comme suit:

\* Président: Pierre Hellmann;

\* Secrétaire: Pierre Kremer;

\* Trésorier: Claudine Streff.

Les administrateurs sont nommés, pour une durée indéterminée, par le Président. Le Président garde sa fonction pour une durée indéterminée et pour la durée de l'association, à moins qu'il nomme un autre Président.

8. Les cotisations à effectuer par les membres de l'association s'élèvent à 20 euros par an.

9. Les cotisations seront versées sur le compte de l'association. Le Trésorier en aura la gestion.

10. Seul le Président peut modifier les statuts.

11. Dans le cas d'une dissolution de l'association, son patrimoine sera partagé entre les associés.

Le 17 mars 2005.

P. Hellmann

*Le Président*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC04020. – Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(023884.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**SIGMA POOL A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 97.843.

Im Jahre zweitausendfünf, am dritten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft SIGMA POOL A.G. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, gegründet, gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 12. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 106 vom 27. Januar 2004.

Die Gesellschaft wurde eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 97.843.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nicht abgeändert.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft beruflich in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Alexia Uhl, Juristin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Luc Hansen, licencié en administration des affaires, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Dass die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Änderung des Geschäftsjahres vom 31. Dezember auf den 31. März und für das erste Mal in 2005.

2. Anpassung von Artikel 18, erster Absatz der Satzungen wie folgt:

**Art. 18, erster Absatz.** «Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März jeden Jahres.»

3. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung vom 1. Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr auf den
2. Dienstag im September um 11.00 Uhr.
4. Anpassung von Artikel 15, erster Absatz der Satzungen wie folgt:

**Art. 15, erster Absatz.** «Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Dienstag im September um 11.00 Uhr.»

II.- Die anwesenden und die vertretenen Aktionäre und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den anwesenden Gesellschaftern und ihren Bevollmächtigten sowie dem Vorstand unterzeichnet und diesem Protokoll angefügt wird.

III.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche fünfhundert (500) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, auf der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären, vorweg Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach eingehender Beratung fasste die außerordentliche Generalversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, so dass es zukünftig vom 1. April eines jeden Jahres zum 31. März des darauffolgenden Jahres laufen soll.

Demzufolge beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung das laufende Geschäftsjahr, das am 1. Januar 2005 begonnen hat, am 31. März dieses Jahres zu beenden.

*Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an den vorherigen Beschluss, beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung den ersten Absatz des Artikels achtzehn (18) abzuändern, so dass dieser Absatz folgenden Wortlaut hat:

**Art. 18, erster Absatz.** «Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März jeden Jahres.»

*Dritter Beschluss*

Im Zusammenhang mit dieser Abänderung des Geschäftsjahres, beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung das Datum der jährlichen Generalversammlung vom 1. Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr auf den 2. Dienstag des Monats September um 11.00 Uhr zu verlegen.

*Vierter Beschluss*

Um vorherigem Beschluss Rechnung zu tragen, wird Artikel fünfzehn (15) erster Absatz der Gesellschaftsordnung abgeändert, so dass dieser Absatz nun mehr folgenden Wortlaut hat:

**Art. 15, erster Absatz.** «Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Dienstag im September um 11.00 Uhr.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Vorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: J. Seil, A. Uhl, L. Hansen.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 8. Februar 2005, Band 891, Blatt 46, Feld 5. – Erhalten 12 Euro.

*Der Einnehmer (gezeichnet):* Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles (Luxemburg), den 16. März 2005.

J.-J. Wagner.

(023754.3/239/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**SIGMA POOL A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxembourg B 97.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2005.

J.-J. Wagner

*Notaire*

(023755.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 3, Société à responsabilité limitée.  
Share capital: GBP 3,000,000.-.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 80.527.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of January.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 2, a limited liability company having its registered office in L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue,  
here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, residing in Schouweiler (Grand-Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 3, having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on February 2, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 762 of September 14, 2001. The articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 22, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1047 of October 9, 2003.

II. The Company's share capital is currently fixed at three million Pounds Sterling (GBP 3,000,000.-), divided into thirty thousand (30,000) shares having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

III. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to transfer the Company's registered office from 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, to 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, with effect as from January 1st, 2005.

*Second resolution*

The sole shareholder subsequently resolved to amend the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. (first sentence).** The registered office of the Company is in Luxembourg.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to accept the resignation of the following members of the board of managers:

- Mr Thomas Henry Lauer, as manager of category A;
- Mr Romain Thillens, as manager of category B.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to give discharge to the resigning managers for the execution of their respective mandate until this date.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolved to elect as new members of the board of managers for an unlimited period of time:

- a) Mr Desmond Mitchell, Chartered accountant, born on August 24, 1957 in Wells, United Kingdom, residing at 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, United Kingdom, as manager of category A;
- b) Mr Lain Macelod, Independent Consultant Advisor, born on August 8, 1955 in Glasgow, Scotland, residing at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg as manager of category B.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 2, une société à responsabilité limitée ayant son siège à L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue,

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant à Schouweiler (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 3, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, («la Société»), constituée sous la dénomination suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 février 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 762 du 14 septembre 2001. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1047 du 9 octobre 2003.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions de Livres Sterling (GBP 3.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

La comparante reconnaît être parfaitement au courant des décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société du 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

*Seconde résolution*

L'associée unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (première phrase).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission des membres du conseil de gérance suivants:

- Monsieur Thomas Henry Lauer, gérant de catégorie A;
- Monsieur Romain Thillens, gérant de catégorie B.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de donner décharge aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme nouveaux membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Desmond Mitchell, Chartered accountant, né le 24 août 1957 à Wells, Grande Bretagne, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Grande Bretagne gérant de catégorie A;

b) Monsieur Lain Macleod, Independent Consultant Advisor, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg gérant de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 février 2005, vol. 430, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mars 2005.

H. Hellinckx.

(0204130.3/242/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mars 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(024132.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**BNP PARIBAS LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 6.754.

Une Assemblée Générale des actionnaires de BNP PARIBAS LUXEMBOURG s'est tenue en son siège social le 23 février 2005.

Tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Alain Papiasse administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Papiasse prendra effet à compter de ce jour et arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

A. de Wazieres / D. Postal

*Conseiller Juridique / Responsable des Affaires Juridiques*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04241. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024209.3/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**SUMMERTIME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.303.

Il résulte d'une résolution du seul gérant de la société en date du 17 mars 2005 que:

- Le siège social de la société est transféré à partir du 17 mars 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
- L'adresse professionnelle de gérant de la société TMF CORPORATE SERVICES S.A. est désormais L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le siège social de TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérant unique et associé unique de la Société, est désormais sis au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Gérant*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04214. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024213.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**FALLSON HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 58.699.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FALLSON HOLDING S.A. en liquidation, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.699), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 364 du 9 juillet 1997,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Edmond Schroeder en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 339 du 13 mai 1998,

mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C numéro 848 du 5 octobre 2001,

dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 491 du 28 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jürgen Fischer, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Peyrouzere, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Beissel, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
3. Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
4. Conservation des livres et documents de la société.
5. Clôture de la liquidation.
6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

*Cinquième résolution*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigent.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Fischer, S. Peyrouzere, J. Beissel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2005, vol. 530, fol. 99, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2005.

J. Seckler.

(023710.3/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**CLAY TILES FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,-.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 89.338.

La dénomination sociale de l'associé unique de la Société (anc. GROUPE EDITIONS HOLDING 2, S.à r.l.) est désormais CLAY TILES PARTICIPATIONS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 89.336, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le siège social de CLAY TILES PARTICIPATIONS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 89.336, gérant unique de la Société, est désormais sis à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

H. Neuman

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04215. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024217.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**KIPLING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 70.630.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIPLING INTERNATIONAL S.A.

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(024222.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**DHL EXPRESS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
(anc. VAN GEND & LOOS S.A.).**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II - route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 5.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04599, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

*Signature.*

(024227.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: GBP 3,000,000.-.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 80.525.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of January.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

- GLOBAL PRIVATE EQUITY III L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
- GLOBAL PRIVATE EQUITY III-A L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
- GLOBAL PRIVATE EQUITY III-B L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
- GLOBAL PRIVATE EQUITY III-C L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
- ADVENT PGGM GLOBAL L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,

- ADVENT EURO-ITALIAN DIRECT INVESTMENT PROGRAM L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
  - ADVENT EUROPEAN CO-INVESTMENT PROGRAM L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
  - DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
  - DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III-A L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
  - DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III-C L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
  - DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III-D C.V., a limited liability partnership formed under the laws of the Netherlands, having its registered office in 1017 PP, Amsterdam, Leidsekade 98, The Netherlands,
  - DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III-E C.V., a limited liability partnership formed under the laws of the Netherlands, having its registered office in 1017 PP, Amsterdam, Leidsekade 98, The Netherlands,
  - ADVENT CROWN FUND II C.V., a limited liability partnership formed under the laws of the Netherlands, having its registered office in 9726AE Groningen 1000 AZ, Amsterdam, Stationsplein 7, The Netherlands,
  - ADVENT GECC III L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
  - ADVENT PARTNERS GPE III L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
  - ADVENT PARTNERS (NA) GPE III L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
  - ADVENT PARTNERS DMC III L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
  - ADVENT PARTNERS L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, United States,
- each of them here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, residing in Schouweiler (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2005

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on February 2, 2001, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* number 761 of September 14, 2001. The articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 22, 2003, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* number 1048 of October 9, 2003.

II. The Company's share capital is currently fixed at three million Pounds Sterling (GBP 3,000,000.-), divided into thirty thousand (30,000) shares having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

III. The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to transfer the Company's registered office from 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, to 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, with effect as from January 1st, 2005.

*Second resolution*

The meeting subsequently resolved to amend the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. (first sentence).** He registered office of the Company is in Luxembourg.»

*Third resolution*

The meeting resolved to accept the resignation of the following members of the board of managers:

- Mr Thomas Henry Lauer, as manager of category A;
- Mr Romain Thillens, as manager of category B.

*Fourth resolution*

The meeting resolved to give discharge to the resigning managers for the execution of their respective mandate until this date.

*Fifth resolution*

The meeting resolved to elect as new members of the board of managers for an unlimited period of time:

- a.- Mr Desmond Mitchell, Chartered accountant, born on August 24, 1957 in Wells, United Kingdom, residing at 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, United Kingdom, as manager of category A;
- b.- Mr Iain Macleod, Independent Consultant Advisor, born on August 8, 1955 in Glasgow, Scotland, residing at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, as manager of category B.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- GLOBAL PRIVATE EQUITY III L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- GLOBAL PRIVATE EQUITY III-A L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- GLOBAL PRIVATE EQUITY III-B L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- GLOBAL PRIVATE EQUITY III-C L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- ADVENT PGGM GLOBAL L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- ADVENT EURO-ITALIAN DIRECT INVESTMENT PROGRAM L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- ADVENT EUROPEAN CO-INVESTMENT PROGRAM L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III-A L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III-C L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III-D C.V., une société en commandite constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Leidsekade 98, 1017 PP, Amsterdam, Pays-Bas,
- DIGITAL MEDIA & COMMUNICATIONS III-E C.V., une société en commandite constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Leidsekade 98, 1017 PP, Amsterdam, Pays-Bas,
- ADVENT CROWN FUND II C.V., une société en commandite constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Stationsplein 7, 9726AE Groningen, 1000 AZ, Amsterdam, Pays-Bas,
- ADVENT GECC III L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- ADVENT PARTNERS GPE III L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- ADVENT PARTNERS (NA) GPE III L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- ADVENT PARTNERS DMC III L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,
- ADVENT PARTNERS L.P., une société en commandite simple constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporate Trust Center, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,

toutes ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant à Schouweiler (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, («la Société»), constituée sous la dénomination suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 761 du 14 septembre 2001. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1048 du 9 octobre 2003.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions de Livres Sterling (GBP 3.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

Les comparantes se sont réunies en assemblée est ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. (première phrase). Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»**

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil de gérance suivants:

- Monsieur Thomas Henry Lauer, gérant de catégorie A;
- Monsieur Romain Thillens, gérant de catégorie B.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- a.- Monsieur Desmond Mitchell, Chartered accountant, né le 24 août 1957 à Wells, Grande-Bretagne, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Grande-Bretagne, gérant de catégorie A;
- b.- Monsieur Iain Macleod, Independent Consultant Advisor, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 février 2005, vol. 430, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mars 2005.

H. Hellinckx.

(024157.3/242/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**ADVENT INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. N° 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mars 2005.

H. Hellinckx

*Notaire*

(024158.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**EASTERN BUSINESS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 58.389.

Im Jahre zweitausendvier, den 30. November, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EASTERN BUSINESS HOLDING S.A. mit Sitz in Luxemburg zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Tagesordnung hat folgende Wortlauf:

1. Rücktritt von Herrn Dr. Christoph Kummerer von seinem Amtes als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung vom 31. März 2004.

2. Ernennung von Herrn Dr. Peter Zattler zum neuen Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung vom 1. Dezember 2004.

3. Wiederbestellung der Herren Erwin Heidenkamp und Dr. Manfred Ertl.

4. Wiederbestellung von Herrn Wolfgang Reitzig als Prüfungsbeauftragtem der Geschäftsbuchführung.

Die Aktionäre beschließen unter Verzicht auf alle Formalitäten hinsichtlich der Einberufung und der Durchführung einer Generalversammlung was folgt:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt zum 31. März 2004 von Herrn Dr. Kummerer als Verwaltungsratsmitglied an und gibt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

*Zweiter Beschluß*

Herr Dr. Peter Zattler, Diplom-Kaufmann, wohnhaft Am Unterfeld 1A, D-82031 Grünwald, wird zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates ernannt mit Wirkung zum 1. Dezember 2004.

Sein Mandat endet nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

*Dritter Beschluß*

Die Herren Erwin Heidenkamp und Dr Manfred Ertl werden mit Wirkung zum 1. Dezember 2004 wiederbestellt.

Die Mandate der Herren Heidenkamp und Dr. Ertl enden nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

*Vierter Beschluß*

Herr Wolfgang Reitzig wird wiederbestellt als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung mit Wirkung vom 1. Dezember 2004.

Sein Mandat endet nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

München, den 30. November 2004.

GIESECKE & DEVRIENT INTERNATIONAL FINANCE S.A., Luxemburg

H.-C. von Mitschke-Collande / H. W. Kunz / P. Eßlinger

*Der Verwaltungsrat*

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04560. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024226.3/200/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**PROTECTION INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 70.138.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 janvier 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Walter Vandeputte, 61 Antwerpsesteenweg, B-2550 Kontich,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

LUXREVISION, S.à r.l., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

PROTECTION INVEST

J. Claeys

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04230. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024272.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**K.B.M. EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9657 Harlange, 16, rue Delt.  
R. C. Luxembourg B 95.461.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme K.B.M. EUROPE S.A., ayant son siège social à Wiltz, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.461), constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de K.B.M. EUROPE, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 28 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 352 du 29 juillet 1995;

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 278 du 19 février 2002, contenant notamment la transformation en une société anonyme et le changement de la dénomination sociale en K.B.M. EUROPE S.A.,

ayant un capital social fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Louis Moinet, délégué technico-commercial, demeurant à Bastogne, (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Madame Christel Henon, avocate, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Philippart, entrepreneur, demeurant à Bastogne, (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Wiltz à L-9657 Harlange, 16, rue Delt, et modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

2. Nominations statutaires.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de Wiltz à L-9657 Harlange, 16, rue Delt, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Harlange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée révoque Madame Naïma El Khalloufi comme commissaire aux comptes de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Jean Luc Muller, employé privé, né à Waimes, (Belgique), né à 1<sup>er</sup> janvier 1957, demeurant à B-4770 Amblève, 50, Montenau, (Belgique), comme nouveau commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé expirera lors de l'assemblée générale de 2007.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moinet, Ch. Heneon, Ch. Philippart, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2005, vol. 530, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2005.

J. Seckler.

(023705.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

---

**IGINLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 66.260.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

IGINLUX S.A.

Signatures

(024232.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**GAIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 106.625.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Johannes Timmermans, administrateur de sociétés, né à NL-Breda, le 19 avril 1968, demeurant à NL-5165 CB Waspik, 95, Benedenkerkstraat.

2. Monsieur Gary Damen, administrateur de sociétés, né à NL-Breda, le 1<sup>er</sup> avril 1972, demeurant à NL-4907 HB Oosterhout, 36, Waterkerslaan.

3. Monsieur Cornelius Timmermans, administrateur de sociétés, né à NL-Breda, le 29 janvier 1971, demeurant à NL-4909 BS Oosterhout, 31, Maalderijstraat.

4. Monsieur Remko Visser, administrateur de sociétés, né à NL-Hilversum, le 4 décembre 1970, demeurant à NL-4814 TP Breda, 18, Blauwtjes.

Les comparants sub 1 à 4, ici représentés par Madame Lieve de Mets, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu de quatre procurations délivrées le 11 février 2005.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de GAIA HOLDING, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut créer des succursales et agences dans toute autre localité du pays.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

Associés	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre de parts
1. Monsieur Johannes Timmermans, prénommé . . . . .	3.125	3.125	25
2. Monsieur Gary Damen, prénommé . . . . .	3.125	3.125	25
3. Monsieur Cornélius Timmermans, prénommé . . . . .	3.125	3.125	25
4. Monsieur Remko Visser, prénommé . . . . .	3.125	3.125	25
Total: . . . . .	12.500	12.500	100

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

La preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 6.** Les parts sociales sont cessibles selon les termes de la loi.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

Au cas où la société est administrée par plusieurs gérants la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérants.

**Art. 8.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 9.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, le mode de la liquidation et la nomination éventuelle de liquidateurs seront décidés par les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.150,- EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Johan Dejans, employé privé, né à B-Aarschot, le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

\* Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à B-St-Mard le 7 février 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

\* La société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r. l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.709.

3. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Timmermans, G. Damen, C. Timmermans, R. Visser, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 mars 2005, vol. 468, fol. 83, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 mars 2005.

A. Lentz.

(023780.3/221/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**BOOKENDS SERVICES S.A., Société Anonyme,  
(anc. BOOKENDS EQUITY S.A.).**  
Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 103.869.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOOKENDS EQUITY S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.869, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 49 du 18 janvier 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine Barreaux, demeurant à F-57000 Metz, 14, rue des Clercs (France).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur François Differdange, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Hennuy, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société en BOOKENDS SERVICES S.A.

2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

3. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la tenue de livres comptables tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de PARTICIPATIONS FINANCIERES SOPARFI. La société a encore pour objet les prestations de services rendues contre rémunération séparée aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ou qui détiennent ses participations.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en BOOKENDS SERVICES S.A., et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BOOKENDS SERVICES S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la tenue de livres comptables tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de PARTICIPATIONS FINANCIERES - SOPARFI. La société a encore pour objet les prestations de services rendues contre rémunération séparée aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ou qui détiennent ses participations.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Barreaux, F. Differdange, P. Hennuy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2005, vol. 530, fol. 96, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2005.

J. Seckler.

(023708.3/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

### **S.M.C., SCHWARTZ MANAGEMENT CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 75.237.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SCHWARTZ MANAGEMENT CONSULTANCY S.A., en abrégé S.M.C., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.237), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 543 du 29 juillet 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 30 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 10 du 5 janvier 2004,

ayant un capital social fixé à trente et un mille (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jürgen Fischer, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Peyrouzere, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Beissel, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la société SCHWARTZ MANAGEMENT CONSULTANCY S.A., en abrégé S.M.C.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée désigne la société à responsabilité limitée UHY FIBETRUST, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 35.966), comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

## Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent trente euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Fischer, S. Peyrouzere, J. Beissel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2005, vol. 530, fol. 100, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2005.

J. Seckler.

(023706.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**EUROGIPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 66.266.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

EUROGIPA S.A.

Signatures

(024234.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**BROUCK SCI, Société civile immobilière.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg E 612.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le 17 mars.

1) Monsieur da Silva Tavares João, demeurant à L-3429 Dudelange, route de Burange n° 216;

2) Monsieur Correia Tavares João Paulo, demeurant à L-3782 Tetange, rue du Parc n° 1B.

Lesquels, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de BROUCK SCI.

**Art. 2.** La société à pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société aura une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 18. des présents statuts.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant de la société.

**Titre II.- Capital Social, Parts d'Intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,-) représenté par cent (100) parts de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

- Monsieur da Silva Tavares João. . . . .	50
- Monsieur Correia Tavares João Paulo . . . . .	50
Total: cent parts. . . . .	100

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans le bénéfice de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

**Art. 11.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellées sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 12.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés. De même l'interdiction, la déconiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant.

### **Titre III.- Administration de la Société**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant. Le ou les gérants peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à des tierces personnes.

**Art. 14.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

### **Titre IV.- Exercice Social**

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

### **Titre V.- Réunion des Associés**

**Art. 16.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quant ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième ou a moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 17.** Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier. Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts de voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 18.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

### **Titre VII.- Dispositions Générales**

**Art. 20.** Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

Le siège social de la société est fixé à L-3441 Dudelange, avenue Grande-Duchesse Charlotte n° 1.

Sont nommés gérants:

Monsieur da Silva Tavares João, et

Monsieur Correia Tavares João Paulo, prédits.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Fait à Dudelange, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé la présente constitution de société entre parties.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03872. – Reçu 333 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023714.3/000/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

### **T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1341 Luxembourg, 9, rue Clairefontaine.

R. C. Luxembourg B 59.287.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-third of February.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Appeared:

Mr Athanase Lavidas, son of Telemaque, residing in 13-15 Syrou Street, GR-14562 Kefalari Kifissia (Greece), holder of the Identity Card S 280245/14.05.1996, Issuing Authority Police Station of Kifissia, Tax Registration Number 011211773/ Tax Office Doy Koropiou,

here represented by Mrs Helene Boriths Müller, lawyer, professionally residing at L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

1. That the limited liability company T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l., with registered office at L-1341 Luxembourg, 9, rue de Clairefontaine, R.C.S. Luxembourg section B number 59.287, has been incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary residing at Luxembourg, on the 9th of May 1997, published in the Mémorial C number 454 of the 21st of August 1997, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the same notary Frank Baden, on the 5th of February 1998, published in the Mémorial C number 362 of the 19th of May 1998.

2. That the capital of the company T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. presently amounts to thirty thousand US dollars (30,000.- USD), represented by three hundred (300) shares of one hundred US dollars (100.- USD) each.

3. That the appearing party Mr Athanase Lavidas, is the holder of all the shares of the company T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l.

4. That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. which has discontinued all activities.

5. That the appearing party Mr Athanase Lavidas declares that he has taken over all the assets and liabilities of the company T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l., such assets comprising two million three hundred and four thousand (2,304,000) shares of a nominal value of zero point thirty euros (0.30 EUR) of the company LAVISOFT INFORMATION SYSTEMS, Société Anonyme, distinctive title LAVISOFT S.A., incorporated under Greek law, having its registered office in Agias Marinas Str., P.O. Box 59, GR-19002 Peania, Attica (Greece), registered under the serial number 19961/04/B/89/175 at the «Prefecture of Eastern Attica» and tax registration number 094282115, tax office FAEE Athens.

6. That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7. That the liquidation of the dissolved company T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8. That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the company for the performance of his assignment.

9. That the corporate documents shall be kept for the duration of five years, at L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, c/o Advokatgruppen Luxembourg.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred euros.

The share capital is valued at 22,979.70 EUR.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Athanase Lavidas, fils de Telemaque, demeurant à 13-15 Syrou Street, GR-14562 Kefalari Kifissia (Grèce), détenant la carte d'identité S 280245/14.05.1996, issue par la station de Police de Kifissia, Numéro fiscal 011211773/ Bureau d'Imposition Doy Koropiou,

ici représenté par Madame Helene Boriths Müller, avocat, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1341 Luxembourg, 9, rue de Clairefontaine, R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.287, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 454 du 21 août 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden en date du 5 février 1998, publié au Mémorial C numéro 362 du 19 mai 1998.

2. Que le capital social de la société T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. s'élève actuellement à trente mille dollars des Etats-Unis (30.000,- USD), représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune.

3. Que le comparant Monsieur Athanase Lavidas est l'associée unique de la prédite société T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l.

4. Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. qui a arrêté ses activités.

5. Que le comparant Monsieur Athanase Lavidas déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l., ces actifs comprenant deux millions trois cent quatre mille (2.304.000) actions avec une valeur nominale de zéro virgule trente euros (0,30 EUR) de la société de droit grecque LAVISOFT INFORMATION SYSTEMS, Société Anonyme, titre distinctif LAVISOFT S.A., ayant son siège social à Agias Marinas Str., P.O. Box 59, GR-19002 Peania, Attica (Grèce), immatriculée sous le numéro 19961/04/B/89/175 à la «Prefecture of Eastern Attica» et numéro fiscal 094282115/ Bureau d'Imposition FAEE Athènes.

6. Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

7. Que la liquidation de la société T&A HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant actuel de la société pour l'exécution de son mandat.

9. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, c/o Advokatgruppen Luxembourg.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

Le capital social est évalué à 22.979,70 EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: H.B. Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2005, vol. 530, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2005.

J. Seckler.

(023718.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

**E.T.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 105.145.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.T.I. HOLDING S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.145), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Eyal Grumberg, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Yves Murschel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cynthia Malget, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre (4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par

vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, Y. Murschel, C. Malget, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2005, vol. 530, fol. 99, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mars 2005.

J. Seckler.

(023715.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

---

**REGGIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 77.769.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

REGGIO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(024235.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**SWT LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.153.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024242.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**BRUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 7.726.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 4 janvier 2005 à 10.00 heures*

Le Conseil d'Administration de la S.A. BRUNO prend à l'unanimité des voix la décision suivante:

de dénommer sa succursale, à partir du 5 janvier 2005, établie à Howald de la façon suivante:

La succursale située à Howald prend la dénomination suivante:

- BRUNO HOWALD SUCCURSALE DE BRUNO S.A.

Bertrange, le 4 janvier 2005.

Pour extrait conforme

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03574. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024282.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**FRAMBOISE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 64.485.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

FRAMBOISE S.A.

Signatures

(024245.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**FRAMBOISE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 64.485.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

FRAMBOISE S.A.

Signatures

(024244.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**FRAMBOISE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 64.485.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

FRAMBOISE S.A.

Signatures

(024240.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**FRAMBOISE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 64.485.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

FRAMBOISE S.A.

Signatures

(024239.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**FRAMBOISE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 64.485.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, réf. LSO-BC03995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

FRAMBOISE S.A.

Signatures

(024237.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**ADA - APPUI AU DEVELOPPEMENT AUTONOME, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg F 199.

**STATUTS****I. Dénomination et Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination suivante: ADA - APPUI AU DEVELOPPEMENT AUTONOME.

**Art. 2.** Le siège est établi à l'adresse suivante, 15, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg. Il peut être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3.** L'Association a pour objet:

1. Encourager la recherche de moyens alternatifs de coopération au développement.
2. Favoriser et contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et de montages financiers en vue d'accompagner les institutions de microfinance et leurs partenaires dans leur recherche d'autonomie.
3. Collaborer avec des personnes, associations, institutions et administrations, poursuivant des buts semblables et dont les activités seraient complémentaires à celles de l'Association.
4. Encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus.
5. Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement.
6. Rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'Association.

**Art. 4.** L'Association est constituée pour une durée illimitée.

**II. Membres**

**Art. 5.** L'association est composée de membres répartis entre membres actifs, membres donateurs et membres d'honneur. Un membre peut relever de plusieurs catégories.

**Art. 6.** Est membre actif de l'association, toute personne qui en fait la demande motivée au conseil d'administration, qui en décide, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Peut être membre donateur, toute personne physique ou morale ayant fait un don à l'association et qui en fait la demande.

Le conseil d'administration peut nommer membre d'honneur toute personne physique ou morale ayant rendu services ou fait des dons à l'association.

Peut être membre de l'association, toute personne physique ou morale qui en fait demande à l'association, sous réserve d'acceptation par le comité exécutif ou son délégué, et de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 7.** Le nombre de membres actifs est de trois au minimum.

Seuls les membres actifs ont droit au vote de l'assemblée générale.

**Art. 8.** Une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par le conseil d'administration, sera perçue des membres actifs de l'association. Le montant maximum des cotisations est de 125,- EUR par an, sans préjudice de dons supplémentaires éventuels.

**Art. 9.** La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite parvenue au conseil d'administration;
2. par l'exclusion prononcée par le conseil d'administration, ratifiée par l'assemblée générale;
3. par défaut de paiement de la cotisation annuelle.

**III. Conseil d'Administration**

**Art. 10.** Le conseil d'administration définit et contrôle la stratégie de l'association. Il est composé de trois membres actifs au moins et de onze membres au plus. La gestion journalière est déléguée à un comité exécutif nommé par le conseil d'administration parmi ses membres, dont les membres sont choisis sur base de leur compétence et de leur engagement. Outre les administrateurs ayant voix délibérative, le conseil d'administration peut s'adjoindre des personnes choisies en raison de leur compétence dans les domaines intéressant l'association. Ces personnes ont une voix consultative.

**Art. 11.** La durée du mandat d'administrateur est de trois ans: les administrateurs sortant sont rééligibles.

**Art. 12.** Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale sur proposition du président ou de deux membres du conseil d'administration, seulement les administrateurs qui sont membres depuis 6 mois ont droit au vote.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'administrateur nommé par cette assemblée achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 13.** Les fonctions d'administrateur prennent fin par décès, démission ou par expiration du terme visé à l'article 11.

La perte de la qualité de membre actif entraîne celle de membre du conseil d'administration.

**Art. 14.** Tout administrateur peut donner procuration à un autre administrateur pour le représenter à une réunion du conseil. Un administrateur ne peut représenter plus d'un autre administrateur.

**Art. 15.** Le conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité simple de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentée.  
En cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

**Art. 16.** Le conseil d'administration délibère sur les orientations et l'activité de l'association. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont intentées et soutenues au nom de l'association soit par le président, soit par deux administrateurs.

L'association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

**Art. 17.** Le conseil d'administration choisit en son sein et parmi les membres actifs, un président, des vice-présidents, un secrétaire, un trésorier; leur mandat est de trois ans et renouvelable.

**Art. 18.** Le président ou à défaut, le vice-président, convoque et préside le conseil d'administration et l'assemblée générale.

**Art. 19.** Les actes qui engagent l'association sont signés par deux membres du conseil d'administration.

#### IV. Assemblée Générale

**Art. 20.** L'assemblée générale est constituée des membres.

Seuls les membres actifs ont droit au vote à l'Assemblée Générale.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

- a) La nomination et la révocation des administrateurs et commissaires.
- b) L'approbation des budgets et comptes.
- c) Les modifications des statuts.
- d) La dissolution volontaire de l'association.
- e) Toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au conseil d'administration.

**Art. 21.** Le compte des recettes et des dépenses est soumis, aux fins de vérifications, à deux contrôleurs aux comptes, désignés par l'assemblée générale, qui, en cas d'approbation donne décharge au trésorier et au conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an dans le premier semestre de l'année civile. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre de jour.

Le Président ou le Vice-Président convoque les membres actifs par simple courrier, au moins deux semaines à l'avance.

**Art. 23.** A la demande d'un cinquième des membres actifs, le président convoque une assemblée générale extraordinaire.

**Art. 24.** Tout membre actif peut donner par écrit, délégation à un autre membre pour le représenter à l'assemblée générale.

Un membre actif ne peut représenter plus d'un autre membre.

Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés.

**Art. 25.** Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des associés et des tiers par publication sur le site internet de l'Association.

#### IV. Comité exécutif

**Art. 26.** La gestion journalière de l'Association est déléguée à un comité exécutif nommé par le conseil d'administration parmi ses membres.

#### V. Budgets et Comptes

**Art. 27.** L'année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et finit le 31 décembre de la même année. Ensuite, elle correspond à l'année calendaire.

Lors de l'assemblée générale, le président du conseil d'administration fait donner lecture du compte des recettes et dépenses de l'année écoulée, du rapport sur la situation financière de l'association ainsi que du rapport des contrôleurs.

L'adoption des comptes par l'assemblée générale vaut décharge financière du conseil d'administration.

#### VI. Ressources

**Art. 28.** Les ressources de l'association proviennent des cotisations de ses membres, des dons, legs et subventions qu'elle reçoit, ainsi que tout autre moyen auquel elle peut avoir recours pour atteindre son objectif.

#### VII. Contrôle Externe et Interne

**Art. 29.** Les comptes de l'associations sont soumis à un contrôle externe effectué par une société fiduciaire et à un contrôle interne exercé par deux contrôleurs nommés par le conseil d'administration.

### VIII. Modifications aux Statuts et Dissolution de l'Association

**Art. 30.** Les modifications aux statuts et la dissolution de l'Assemblée sont réglées conformément à la loi.

En cas de dissolution les fonds disponibles seront répartis au profit d'une ou plusieurs ONG agréées et oeuvrant dans un domaine similaire qu'ADA ou d'une ou plusieurs Institutions de Microfinance, partenaires de ADA.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04253. – Reçu 393 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(023881.3/000/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

---

#### **ATL LOCATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Z.I. Piret.

R. C. Luxembourg B 85.031.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(024268.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

#### **FIGI SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 57.516.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Signature.

(024309.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

#### **FIGI SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 57.516.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Signature.

(024307.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

#### **FIGI SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 57.516.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Signature.

(024304.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

#### **FIGI SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 57.516.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Signature.

(024303.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

33113

**GEOSERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.962.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024271.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**MEISSEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.215.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024275.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**CASTELL CONCEPT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.925.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 16 novembre 2004 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la réélection de MM. Charles Pictet, Ferdinand Graf Castell-Castell, Klaus-Dieter Biedermann et Jerry Hilger à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

2. L'Assemblée a approuvé la ré-élection des réviseurs, DELOITTE S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

*Pour CASTELL CONCEPT*  
PICTET & Cie (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03870. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024290.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**TRISHUL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.  
R. C. Luxembourg B 87.769.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1<sup>er</sup> juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04276. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(024305.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**SUPERMARCHÉ BELLE ÉTOILE TOSSENBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 12.087.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 4 janvier 2005 à 9.00 heures*

Le Conseil d'Administration de la S.A. SUPERMARCHÉ BELLE ÉTOILE TOSSENBERG prend à l'unanimité des voix la décision suivante:

Sont nommés «Représentant Permanent» pour les succursales suivantes, pour une durée indéterminée:

- SUPERMARCHÉ BASCHARAGE succursale de SUPERMARCHÉ BELLE ÉTOILE TOSSENBERG S.A.

Monsieur Francis Kessler dit «Fritz», demeurant à 3, rue John F. Kennedy L-8141 Bridel;

- REIDENER SUPERMAART succursale de SUPERMARCHÉ BELLE ÉTOILE TOSSENBERG S.A.

Monsieur Grégory Mobley, demeurant à 17, beim Kinnebesch L-8615 Platen;

- LAMPERTSBIERGER SUPERMAART succursale de SUPERMARCHÉ BELLE ÉTOILE TOSSENBERG S.A.

Monsieur Philippe Rosman, demeurant à 12, rue des Hironnelles B-6790 Aubange;

- SUPERMARCHÉ HOWALD succursale de SUPERMARCHÉ BELLE ÉTOILE TOSSENBERG S.A.

Monsieur Jean-Paul Braun dit «Nico» demeurant à 14, Kriebsebaach L-6185 Gonderange.

Bertrange, le 4 janvier 2005.

Pour extrait conforme

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024294.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**pe<sup>2</sup> FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Gesellschaftskapital: EUR 12.500.**

Gesellschaftssitz: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.  
H. R. Luxembourg B 90.464.

*Protokoll und Beschlüsse der Gesellschafterversammlung vom 22. Februar 2005*

Die Gesellschafterversammlung der pe<sup>2</sup> FINANCIAL SERVICES, S.à r.l. («die Gesellschaft») wurde am 22. Februar 2005 von 14.00 bis 14.15 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft 12, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg gehalten. Beide Gesellschafter, Carsten Paris und Stefan Eck nahmen an der Versammlung teil.

Zu den folgenden Themen ergingen die folgenden einstimmigen Beschlussfassungen:

1. Sitzverlegung

Die Gesellschafter beschließen und genehmigen, dass die Gesellschaft zum 1. März 2005 ihren Sitz in die neuen Geschäftsräume 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg verlegt. Der Mietvertrag ist als Anlage 1 beigefügt.

Luxemburg, den 22. Februar 2005.

C. Paris / S. Eck.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04661. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024302.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**TOTALINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.  
R. C. Luxembourg B 100.405.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1<sup>er</sup> juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 24 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024306.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

33115

**TORONTO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.  
R. C. Luxembourg B 84.655.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales  
du 1<sup>er</sup> juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société  
et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024308.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**PHILIPINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.  
R. C. Luxembourg B 100.404.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales  
du 1<sup>er</sup> juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société  
et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024310.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**OPERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.653.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03701, a été déposé au registre  
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024311.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**SPARINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 2, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 81.400.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04254, a été déposé au registre  
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024312.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**LOV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 78.833.

—  
*Extrait du procès-verbal de la décision collective des associés du 10 mars 2005*

Il résulte de la décision collective des associés du 10 mars 2005 que le siège social a été transféré du L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling au L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024313.3/728/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**PERFETTO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.  
R. C. Luxembourg B 100.370.

—  
La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1<sup>er</sup> juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024314.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**BUREAU TECHNIQUE BIA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 14.674.

—  
Les comptes annuels 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03236, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérante

(024316.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**OUTLANDER HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.  
R. C. Luxembourg B 100.375.

—  
La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1<sup>er</sup> juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd., 27, New Bond Street, GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd., 27, New Bond Street, GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024332.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

33117

**TUTINKA IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-4540 Differdange, 5, rue Dicks-Lentz.  
R. C. Luxembourg B 89.968.

*Résolution*

Les soussignés:

Monsieur Zahitovic Vahid, demeurant 29, rue de l'Industrie, L-3843 Schifflange.

Madame Zahitovic Zada, demeurant 29, rue de l'Industrie, L-3843 Schifflange.

Actionnaires de la société:

TUTINKA IMPORT-EXPORT, S.à r.l, inscrite au R.C. de Luxembourg, sous le n° B 89.968.

Décident:

Article unique: le transfert du siège social de la société au:

Rue Dicks-Lentz, 5, L-4540 Differdange.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2005.

V. Zahitovic / Z. Zahitovic

Actionnaire / Actionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04682. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024315.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**MODIPAR HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.

R. C. Luxembourg B 84.813.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales  
du 1<sup>er</sup> juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société  
et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024317.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**MONDALINO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.

R. C. Luxembourg B 100.409.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales  
du 1<sup>er</sup> juillet 2004

il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,  
et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024318.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**B.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 20.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03234, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un gérant*

(024319.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**SOCIETE NOUVELLE TRIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dippach, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 6.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03235, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un gérant*

(024320.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**SITRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 38.936.

Les comptes annuels 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03233, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. de Cannart d'Hamale

(024321.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**INTEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.  
R. C. Luxembourg B 95.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024323.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

---

**TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 66,500.-.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 90.421.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) L.P., a limited liability partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited P.O. Box 309 GT. Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LIMITED,

here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, residing in Schouweiler, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on January 18, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on

November 28, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 107 of February 4, 2003. The articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 18, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 973 of September 22, 2003.

II. The Company's share capital is currently fixed at sixty-six thousand five hundred Euros (EUR 66,500.-), divided into six hundred and sixty-five (665) shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

III. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to transfer the Company's registered office from 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, to 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, with effect as from January 1st, 2005.

*Second resolution*

The sole shareholder subsequently resolved to amend the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. (first sentence).** The registered office of the Company is in Luxembourg.»

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to accept the resignation of the following members of the board of managers:

- Mr Romain Thillens, as manager of category A;
- Mr Dominique Ransquin, as manager of category A.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to give discharge to the resigning managers for the execution of their respective mandates until this date.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolved to elect as new members of the board of managers for an unlimited period of time:

- a.- Mr Desmond Mitchell, Chartered Accountant, born on August 24, 1957 in Wells, United Kingdom, residing at 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, United Kingdom, as manager of category B;
- b.- Mr Iain Macleod, Independent Consultant Advisor, born on August 8, 1955 in Glasgow, Scotland, residing at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, as manager of category A.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) L.P., limited liability partnership, régie par les lois des Iles Cayman avec siège social à M&C Corporate Services Limited P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, dûment représentée par son general partner ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LIMITED, ici représentée par Mme Solange Wolter, employée privée, demeurant à Schouweiler, (Grand-Duché du Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, («la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 4 février 2003. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 973 du 22 septembre 2003.

II. Le capital social de la Société est fixé à un soixante-six mille cinq cents euros (EUR 66.500,-), représenté par six cent soixante-cinq (665) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La comparante reconnaît être parfaitement au courant des décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société du 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

*Seconde résolution*

L'associée unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission des membres du conseil de gérance suivants:

- Monsieur Romain Thillens, gérant de catégorie A.
- Monsieur Dominique Ransquin, gérant de catégorie A.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de donner décharge aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme nouveaux membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- a.- Monsieur Desmond Mitchell, Chartered Accountant, né le 24 août 1957 à Wells, Grande-Bretagne, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Grande-Bretagne, gérant de catégorie B;
- b.- Monsieur Iain Macleod, Independent Consultant Advisor, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 février 2005, vol. 430, fol. 47, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mars 2005.

H. Hellinckx.

(024151.3/242/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

**TRILUX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mars 2005.

H. Hellinckx

*Notaire*

(024154.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.